



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

Séance ordinaire du Conseil Municipal du **mardi 13 avril 2021 à 19h30**, à la salle polyvalente de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du **9 avril 2021** et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
18

Présents :
13

- BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- GISSELBRECHT Fabrice
- LOOS Clothilde
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Cédric
- SEYLLER Yolande
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- SEYLLER Francis, donne procuration à ROMILLY Aude– arrivé à 20h09 au point 4.c
- SIMLER Nicolas, donne procuration à WITWICKI Thierry– arrivé à 20h32 au point 4.i
- JASIC Mahir, donne procuration à CHAMBAS Jean-Marc
- AYDIN Marie-Madeleine, donne procuration à KNOBLOCH Christophe
- THIETHRY Frédérique, donne procuration à BARONDEAU Huguette

Absente non excusée :

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison des consignes sanitaires et de l'impossibilité technique de retransmettre les débats en direct. M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE qu'il se réunit à huis clos.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire fait part de la démission de Mme Gaëlle HOUBRE de son mandat de conseillère municipale. Le conseil municipal siègera désormais à 18 membres.

1. Approbation du PV du 9 février 2021

Le Procès-Verbal la réunion du Conseil Municipal du 9 février 2021 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal désigne Mme Rosalie ROHMER en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. Budgets 2020

a. Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget principal

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Comme vu par la commission « Finances » réunie le 08/04/2021, le Compte administratif du budget principal de la commune amène ces résultats :

Section de Fonctionnement :

Recettes de l'exercice 2020	1 274 916.56 €
Dépenses de l'exercice 2020	1 034 692.82 €
Résultat de l'exercice 2020	240 223.74 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2019 (c/002)	1 166 477.78 €

Résultat de clôture 2020 **1 406 701.52 €**

Section d'Investissement :

Recettes de l'exercice 2020	577 194.61 €
Dépenses de l'exercice 2020	746 746.94 €
Résultat de l'exercice 2020	-169 552.33 €
Déficit d'investissement reporté de 2019 (c/001)	377 719.88 €

Résultat de clôture 2020 **-547 272.21 €**

TOTAL SECTIONS - Résultat de clôture 2020 **859 429.31 €**

Adopté à l'UNANIMITE, le Maire s'étant retiré lors du vote.

b. Approbation du Compte de Gestion 2020 - Budget principal

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

c. Affectation du résultat 2020 - Budget principal

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Vu le Compte administratif 2020 de la Commune, la commission « Finances » réunie le 08/04/2021 propose d'inscrire :

- Excédent de fonctionnement reporté (c/002 – Recette de fonctionnement)

= excédent de fonctionnement 2020 – déficit d'investissement 2020

= 1 406 701,52 € – 547 272,21 € = **859 429,31 €**

- Déficit d'investissement reporté (c/001 – Dépense d'investissement)

= **547 272,21 €**

- Excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068 – Recette d'investissement)

= **547 272,21 €**

Adopté à l'UNANIMITE.

d. Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget Lotissement Gare 4^{ème} tranche

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Comme vu par la commission « Finances » réunie le 08/04/2021, le Compte administratif du budget Lotissement Gare 4^{ème} tranche amène ces résultats :

Section de Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2020 478 875.00 €

Dépenses de l'exercice 2020 503 341.29 €

Résultat de l'exercice 2020 -24 466.29 €

Excédent de fonctionnement reporté de 2019 002 734 660.15 €

Résultat de clôture 2020 (à inscrire au 002 du BP 2021) 710 193.86 €

Section d'Investissement

Recettes de l'exercice 2020 500 000.00 €

Dépenses de l'exercice 2020 0.00 €

Résultat de l'exercice 2020 500 000.00 €

Déficit d'investissement reporté de 2019 001 -232 388.60 €

Résultat de clôture 2020 (à inscrire au 001 du BP 2021) 267 611.40 €

Adopté à l'UNANIMITE, le Maire s'étant retiré lors du vote.

e. Approbation du Compte de Gestion 2020 - Budget Lotissement Gare 4^{ème} tranche

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Lotissement Gare 4^{ème} tranche,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

DECLARE que le compte de gestion du budget Lotissement Gare 4^{ème} tranche dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4. Budgets 2021

a. Vote des taux des taxes foncières et de la CFE

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Par délibération du 16/06/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH : 15,45 %
- TFPB : 11,48 %
- TFPNB : 46,92 %
- CFE : 18,50 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 24,65 % (soit le taux communal de 2020 : 11,48 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **PREND ACTE du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%),**
- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :**
 - **TFPB : 24,65 %**
 - **TFPNB : 46,92 %**
 - **CFE : 18,50 %**

b. Montant de la subvention de fonctionnement aux associations locales

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Par délibération du 22/12/2020, le Conseil Municipal avait fixé le montant de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations de la commune, à savoir :

- 80 € de part fixe + 1 €/membre de plus de 16 ans + 5 €/membre de moins de 16 ans
- Par an, par association et au prorata de la durée d'existence dans l'année n

Comme vu par la commission « Finances » réunie le 08/04/2021, la part relative aux membres de plus de 16 ans était entendue à 2 €/membre et non 1 €/membre comme l'indique la délibération. Considérant cette erreur matérielle, il y a lieu de délibérer à nouveau quant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

DECIDE de verser la subvention annuelle de fonctionnement aux associations de la commune selon les modalités suivantes :

- **80 € de part fixe + 2 €/membre de plus de 16 ans + 5 €/membre de moins de 16 ans**
- **Par an, par association et au prorata de la durée d'existence dans l'année n**

c. Subvention de fonctionnement 2021 aux associations locales

Arrivée de M. Francis SEYLLER, à 20h09.

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

La commission « Finances », réunie le 08/04/2021 a examiné les demandes de subvention formulées par les associations de la commune. Elle propose :

- De ne verser cette subvention uniquement aux associations ayant retournées leur dossier de demande complet ;
- De compléter, à l'instar des subventions versées en 2020, les montants de base de la subvention de fonctionnement d'un montant forfaitaire « Covid » de 200 € pour toutes les associations. En effet, du fait de la crise sanitaire, les associations n'ont pas pu organiser en 2020 les manifestations et activités qui leur permettent de générer des retombées financières et font de ce fait face à des difficultés dans leur fonctionnement.

Deux associations (Association Culturelle de Bosnie-Herzégovine; Craquettes du Ried) ont indiqué, par soucis de solidarité, ne pas solliciter de subvention de fonctionnement en 2021.

Considérant le non-retour du dossier de demande de subvention, malgré les relances, d'une association (Boxing Club).

La liste des associations et des dossiers recevables à la subvention de fonctionnement est la suivante :

Associations	Membres < 16 ans	S/Total (5€)	Membres > 16 ans	S/Total (2€)	Part fixe	Montant Covid	Total
Acti Wittl Parents	0	0.00 €	11	22.00 €	80 €	200 €	302.00 €
Arboriculteurs et bouilleurs de cru	0	0.00 €	43	86.00 €	80 €	200 €	366.00 €
L'AAPW	2	10.00 €	32	64.00 €	80 €	200 €	354.00 €
AGF	0	0.00 €	55	110.00 €	80 €	200 €	390.00 €
Amicale Pompiers	3	15.00 €	30	60.00 €	80 €	200 €	355.00 €
Chorale Ste Cécile	0	0.00 €	29	58.00 €	80 €	200 €	338.00 €
Donneurs de sang	0	0.00 €	78	156.00 €	80 €	200 €	436.00 €
FCW	55	275.00 €	54	108.00 €	80 €	200 €	663.00 €
Moto Club du Ried	0	0.00 €	52	104.00 €	80 €	200 €	384.00 €
Musique Espérance	0	0.00 €	17	34.00 €	80 €	200 €	314.00 €
Vies et Nature	2	10.00 €	50	100.00 €	80 €	200 €	390.00 €
Volley Club	0	0.00 €	19	38.00 €	80 €	200 €	318.00 €
Foulées du Sourire	0	0.00 €	15	30.00 €	80 €	200 €	310.00 €
Club de l'Amitié	0	0.00 €	108	216.00 €	80 €	200 €	496.00 €
KEN RI KAN	0	0.00 €	11	22.00 €	80 €	200 €	302.00 €
Atelier Emotions Couleurs	1	5.00 €	15	30.00 €	80 €	200 €	315.00 €
LIVELY	0	0.00 €	38	76.00 €	80 €	200 €	356.00 €
Boxing Club						200 €	200.00 €
Craquettes du Ried						200 €	200.00 €
Association Culturelle de Bosnie-Herzegovine						200 €	200.00 €
							6 989.00 €

Les conseillers municipaux membres des associations listées (ROHMER Rosalie, CHAMBAS Jean-Marc, ROSENZWEY Arnaud, GISSELBRECHT Fabrice, ORIHUELA Jules, BARONDEAU Huguette) ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE de verser en 2021 une subvention classique de fonctionnement (part fixe de 80 € + 5 € par membre de moins de 16 ans + 2 € pour les autres membres) aux associations listées ci-dessus,**
- **DECIDE d'ajouter à la somme précédente et à titre exceptionnel en 2021, considérant la crise sanitaire, un montant de 200 €**
- **D'INSCRIRE un montant de subvention de fonctionnement 2021 aux associations locales de 6 989 € au BP 2021 de la commune**

d. Subvention « manifestations 2020 » aux associations locales

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

La commission « Finances », réunie le 08/04/2021 a examiné les demandes de subventions formulées par les associations de la commune pour les manifestations organisées en 2020.

Certaines demandes ont été déclarées irrecevables car elles ne correspondaient pas aux critères de la délibération n°8.2 du 22/12/2020, à savoir « manifestation ouverte à tous, organisée par l'association OU participation à une manifestation organisée par la commune ».

La commission « Finances » propose ainsi de retenir les demandes suivantes :

Association	Manifestations	Date	Montant
Chorale	Loto de Nouvel an	01/2020	50 €
FCW	Carnaval	02/2020	50 €
Vie et Nature	Chantier Nature CSA au nouveau site HANSEN	02/2020	50 €
TOTAL			150.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **DECIDE de verser en 2021 les subventions « manifestations 2020 » aux associations pour les manifestations listées ci-dessus.**
- **D'INSCRIRE ces montants au BP 2021 de la commune.**

e. Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Le montant des cotisations de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour les membres actifs comprend :

- l'adhésion à l'UDSP 67 - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (16,50 €/actif)
- l'adhésion au GIRACAL - Groupement Interrégional des Unions de Sapeurs-pompiers d'Alsace – Champagne – Ardenne et Lorraine (1,60 €/actif)
- l'adhésion à la FNSPF - Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (11,65 €/actif)
- l'adhésion au contrat groupe MNSPF – Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (23,25 €/actif)

Le montant total s'élève donc à 53 € x 12 actifs = 636 €

La commission « Finances » réunie le 08/04/2021, propose de donner une suite favorable à cette demande.

Mme Rosalie ROHMER étant membre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, elle ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE :

- **DE VERSER une subvention de 636 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour la prise en charge de des cotisations UDSP67, GIRACAL, FNSPF, contrat groupe MNSPF.**
- **D'INSCRIRE ce montant au BP 2021 de la commune.**

f. Subvention aux associations d'utilité publique

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Mme ROMILLY liste les associations à vocation caritatives qui ont fait une demande de subvention auprès de la Commune. La commission « Finances » réunie le 08/04/2021, propose de donner une suite favorable à ces demandes :

n° ordre	Association	Siège	Activité	Montant
1	Chiens guides de l'EST	68702 CERNAY	Ecole de chiens guides d'aveugles	50 €
2	AFSEP	31700 BLAGNAC	Accompagnement des personnes touchées par la sclérose en plaque	50 €
3	Association Prévention routière	75009 PARIS	Sensibilisation sécurité routière auprès de différents publics, par le biais d'animations et campagnes de communication.	50 €
4	Aides	67000 STRASBOURG	Accompagnement des personnes touchées par Le VIH et les hépatites virales	50 €
5	AMF Téléthon	75651 PARIS	Accompagnement des personnes touchées par des maladies génétiques rares, évolutives et lourdement invalidantes.	50 €
6	Arahm	STRASBOURG	Mieux-être des handicapés moteurs (foyers d'accueil médicalisé, service d'aide par le travail, services de soins et d'éducation spécialisé à domicile, instituts d'éducation motrice	50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE :

- **DE VERSER** à chaque association listée ci-contre une subvention de 50 €.
- **Comme en 2020, un maximum de 12 demandes de subvention aux associations caritatives seront recevables dans l'année. Il pourra ainsi être donné une suite favorable à 6 autres demandes d'associations d'utilité publiques d'ici la fin 2021, si des demandes sont formulées.**
- **D'INSCRIRE** dans ce cadre un montant de 600 € (50 € x 12 demandes) au BP 2021

g. Budgets de l'école primaire 2021

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

La commission « Finances » réunie le 08/04/2021, propose d'inscrire les montants suivants :

- **Fonctionnement :**
Tout comme en 2020, le budget de fonctionnement s'élèverait à 10 000 € au BP 2021.
- **Transport scolaire :**
Déplacements piscine et cinéma : 6 000 € (tout comme en 2020)
- **Investissement :**
Dotation en matériel informatique (PC, VPI, classes mobiles) :
24 500 € TTC - Subvention via appel à projet (70%) : 17 150 € - Reste à charge : 7 350 €
Logiciels et applications :
2 800 € TTC – Subvention via appel à projet (50%) : 1 400 € - Reste à charge : 1 400 €
Travaux (étanchéité toiture + gouttières + interphone) : 17 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **DECIDE d'inscrire ces montants au BP 2021**
- **AUTORISE le Maire à solliciter les subventions du programme d'investissement, dans le cadre de l'appel à projet de l'Etat « pour un socle numérique dans les écoles primaires »**

h. Budget primitif 2021 – Lotissement Gare 4^{ème} tranche

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Le document du budget ayant été envoyé aux conseillers et détaillé en commission « Finances », Mme ROMILLY présente le BP 2021 au niveau des chapitres.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté			
16 - Emprunts et dettes assimilés	485 000,00		485 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	485 000,00		485 000,00
Total dépenses d'investissement	485 000,00		485 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	267 611,40		267 611,40
Total recettes réelles hors opérations	267 611,40		267 611,40
Total recettes d'ordre	217 388,60		217 388,60
Total recettes d'investissement	485 000,00		485 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général			
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65 - Autres charges de gestion courante	568 180,26		568 180,26
67 - Charges exceptionnelles	1,00		1,00
Total dépenses réelles	568 181,26		568 181,26
Total dépenses d'ordre	217 388,60		217 388,60
Total dépenses de fonctionnement	785 569,86		785 569,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et vente	75 375,00		75 375,00
77 - Produits exceptionnels	1,00		1,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	710 193,86		710 193,86
Total recettes réelles	785 569,86		785 569,86
Total recettes de fonctionnement	785 569,86		785 569,86

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- VALIDE le remboursement au budget principal de l'avance de 235 000 € versé au budget lotissement Gare 4^{ème} tranche
- VALIDE la clôture du budget du lotissement Gare 4^{ème} tranche en 2021, une fois l'ensemble des factures et des titres émis.
- DECIDE d'inscrire au c/6552 un montant de 568 180,26 € correspondant au solde prévisionnel de clôture du budget, à reverser au budget principal.
- DECIDE la modalité de vote au Chapitre du BP 2021 du lotissement Gare 4^{ème} tranche
- APPROUVE le BP 2021 du lotissement Gare 4^{ème} tranche pour les montants suivants :
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 785 569,86 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 485 000,00 €

i. Budget primitif 2021 – Commune

Arrivée de Nicolas SIMLER, à 20h32.

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Le document du budget ayant été envoyé aux conseillers et détaillé en commission « Finances », Mme ROMILLY présente le BP 2021 au niveau des chapitres.

Section de fonctionnement 2021 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	42 000,00	67 828,50	-25 828,50	161	35 000,00	61 745,47	-26 745,47	176	43 000,00		43 000,00	22,9
73 - Impôts et taxes	673 208,00	702 185,45	-28 977,45	104	701 988,00	721 242,67	-19 254,67	102	764 614,00		764 614,00	8,9
74 - Dotations, subventions et participations	359 040,00	443 586,28	-84 546,28	123	371 520,00	440 973,65	-69 453,65	118	344 429,00		344 429,00	-7,3
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00	34 371,62	-4 371,62	114	24 000,00	32 352,65	-8 352,65	134	578 180,00		578 180,00	999,9
76 - Produits financiers		6,55	-6,55									
77 - Produits exceptionnels		21 659,81	-21 659,81			13 584,64	-13 584,64	0				
013 - Atténuations de charges		20 201,39	-20 201,39			5 017,48	-5 017,48	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 448 455,59	1 242 021,59	206 434,00	85	1 166 477,78	1 166 477,78	0,00	100	859 429,31		859 429,31	-26,3
Total recettes réelles	2 552 703,59	2 531 861,19	20 842,40	99	2 298 985,78	2 441 394,34	-142 408,56	106	2 589 652,31		2 589 652,31	12,6
Total recettes de fonctionnement	2 552 703,59	2 531 861,19	20 842,40	99	2 298 985,78	2 441 394,34	-142 408,56	106	2 589 652,31		2 589 652,31	12,6

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	369 200,00	324 471,14	44 728,86	87	383 700,00	304 821,90	78 878,10	79	427 100,00		427 100,00	11,3
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	138 500,00	127 402,41	11 097,59	91	143 000,00	113 609,21	29 390,79	79	143 600,00		143 600,00	0,4
61 - SERVICES EXTERIEURS	85 700,00	76 494,62	9 205,38	89	122 200,00	106 131,71	16 068,29	86	145 500,00		145 500,00	19,1
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	132 000,00	107 472,11	24 527,89	81	94 500,00	52 717,72	41 782,28	55	124 000,00		124 000,00	31,2
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	13 000,00	13 102,00	-102,00	100	14 000,00	12 885,00	1 115,00	92	14 000,00		14 000,00	0,0
Autres (64)					10 000,00	19 478,26	-9 478,26	194				-100,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	458 600,00	458 244,80	355,20	99	550 800,00	487 376,33	63 423,67	88	510 350,00		510 350,00	-7,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00	14 246,74	-13 246,74	999	16 000,00	14 103,42	1 896,58	88	2 000,00		2 000,00	-87,5
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	7 100,00	6 383,20	716,80	89	7 300,00	6 545,80	754,20	89	7 350,00		7 350,00	0,7
64 - CHARGES DE PERSONNEL	450 500,00	437 614,86	12 885,14	97	527 500,00	466 727,11	60 772,89	88	501 000,00		501 000,00	-5,0
014 - Atténuations de produits	133 500,00	131 969,00	1 531,00	98	138 128,00	138 128,00	0,00	100	148 128,00		148 128,00	7,2
65 - Autres charges de gestion courante	84 600,00	72 654,36	11 945,64	85	102 100,00	92 428,04	9 671,96	90	99 600,00		99 600,00	-2,4
67 - Charges exceptionnelles	1 047,59	324,23	723,36	30	17 000,00	11 938,55	5 061,45	70	60 000,00		60 000,00	252,9
68 - Dotations provisions semi-budgétaires									6 600,00		6 600,00	0,0
Total dépenses réelles	1 046 947,59	987 663,53	59 284,06	94	1 191 728,00	1 034 692,82	157 035,18	86	1 251 778,00		1 251 778,00	5,0
Total dépenses d'ordre	1 505 756,00		1 505 756,00		1 107 257,78		1 107 257,78	0	1 337 874,31		1 337 874,31	20,8
Total dépenses de fonctionnement	2 552 703,59	987 663,53	1 565 040,06	38	2 298 985,78	1 034 692,82	1 264 292,96	45	2 589 652,31		2 589 652,31	12,6

Section d'investissement 2021 :

Opérations :

Dépenses Propositions	€ TTC	Recettes Propositions	€ TTC	Solde prévisionnel à la charge de la commune
054 - PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	3 100.00		0.00	3 100.00
21568 - Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	3 100.00			
1003 - Aire de remplissage	10 000.00		4 500.00	5 500.00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	10 000.00	1328 - Autres	4 500.00	
1004 - Sortie village vers Sundhouse	10 000.00		0.00	10 000.00
2151 - Réseaux de voirie	10 000.00			
1006 - Site internet	10 000.00		0.00	10 000.00
2051 - Concessions et droits similaires	10 000.00			
1007 - Terrain de foot	40 000.00		0.00	40 000.00
2151 - Réseaux de voirie	40 000.00			
1008 - Plantations	5 000.00		0.00	5 000.00
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000.00			
20211 - Rue des Roses et Cimetière	300 000.00		0.00	300 000.00
2151 - Réseaux de voirie	300 000.00			
20212 - Voirie définitive rue de la Gare	25 000.00		0.00	25 000.00
2151 - Réseaux de voirie	25 000.00			
20213 - Voirie impasse de la Scierie	15 000.00		0.00	15 000.00
2151 - Réseaux de voirie	15 000.00			
20214 - Aménagement ancienne Poste	10 000.00		0.00	10 000.00
21318 - Autres bâtiments publics	10 000.00			
20215 - Aménagement buvette Koba	15 000.00		0.00	15 000.00
21318 - Autres bâtiments publics	15 000.00			
20216 - Extension réseau Enedis rue Bindernheim	4 500.00		0.00	4 500.00
2151 - Réseaux de voirie	4 500.00			
20217 - Cheminements piétons dans le village	5 000.00		0.00	5 000.00
2151 - Réseaux de voirie	5 000.00			
20218 - Extension éclairage pub rue Niffratzheim	5 000.00		0.00	5 000.00
2151 - Réseaux de voirie	5 000.00			
220 - MAIRIE	338 174.31		0.00	338 174.31
2031 - Frais d'études	100 000.00			
21311 - Hôtel de ville	235 174.31			
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000.00			
51 - AMENAGEMENT DU CIMETIERE	8 000.00		0.00	8 000.00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	8 000.00			

650 - AMENAGEMENT URBAIN	10 000.00		0.00	10 000.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	10 000.00			
668 - Travaux salle polyvalente	5 000.00		0.00	5 000.00
21318 - Autres bâtiments publics	5 000.00			
670 - Investissements école	46 000.00		19 000.00	27 000.00
21318 - Autres bâtiments publics	17 000.00	1321 - Etats et établissements nationaux	19 000.00	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	29 000.00			
787 - REAMENAGEMENT DE VOIRIES	30 000.00		0.00	30 000.00
2151 - Réseaux de voirie	30 000.00			
799 - TRANSFORMATION DU POS EN PLU	55 500.00		0.00	55 500.00
2031 - Frais d'études	50 000.00			
2033 - Frais d'insertion	5 500.00			
816 - Equipement/Aménagement cuisine salle pol	1 000.00		0.00	1 000.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 000.00			
817 - Création/aménagement parking salle poly	170 000.00		74 000.00	96 000.00
2151 - Réseaux de voirie	170 000.00	1322 - Régions	57 000.00	
		1326 - Autres ét. publics locaux - CCRM	7 000.00	
		1328 - Autres - Syndicat élec. 68	10 000.00	
819 - GRILLAGE PLAN D'EAU/JARDINS COMMUNAUX	20 000.00		5 000.00	15 000.00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	20 000.00	1321 - Etat et établissements nationaux	5 000.00	
821 - TRAVAUX PRESBYTERE	12 000.00		0.00	12 000.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	12 000.00			
826 - HANFGRABEN	7 000.00		0.00	7 000.00
21538 - Autres réseaux	7 000.00			
831 - Mise en conformité électrique/incendie	5 000.00		0.00	5 000.00
21318 - Autres bâtiments publics	5 000.00			
832 - Carrefour rue des Roses/rue du Cimetière	2 000.00		0.00	2 000.00
2151 - Réseaux de voirie	2 000.00			
837 - Aménagement voirie rue des Sœurs	360 000.00		60 000.00	300 000.00
2151 - Réseaux de voirie	360 000.00	1326 - Autres ét. publics locaux - CCRM	25 000.00	
		1329 - Autres	35 000.00	
845 - Trame verte et bleue	70 000.00		56 000.00	14 000.00
2031 - Frais d'études	20 000.00	1321 - Etats et établissements nationaux	56 000.00	
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000.00			
TOTAL dépenses prévisionnelles	1 597 274.31	TOTAL recettes prévisionnelles	218 500.00	1 378 774.31

Hors opérations :

Dépenses prévisionnelles	€ TTC
2111 - Terrains nus	111 500.00
2117 - Bois et forêts	3 500.00
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	15 000.00
TOTAL hors opérations	130 000.00

Opérations financières :

Dépenses prévisionnelles	€ TTC	Recettes prévisionnelles	€ TTC
001 - Déficit d'investissement reporté	547 272.21	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 337 874.31
10226 - Taxe d'aménagement	700.00	10222 - FCTVA	70 000.00
1641 - Emprunts en euros	153 400.00	10226 - Taxe d'aménagement	20 000.00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	547 272.21
		166 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
		27639 - Autres établissements publics	235 000.00
TOTAL dépenses opérations financières	702 372.21	TOTAL recettes opérations financières	2 211 146.52
TOTAL dépenses prévisionnelles INVESTISSEMENT 2021	2 429 646.52	TOTAL recettes prévisionnelles INVESTISSEMENT 2021	2 429 646.52

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** la prise en charge par le budget principal des travaux relatifs à la voirie définitive du lotissement, celle-ci étant considérée comme une voirie communale.
- **VALIDE** le programme d'investissement 2021.
- **DECIDE** la modalité de vote au Chapitre du BP 2021 de la Commune.
- **APPROUVE** le BP 2021 de la commune pour les montants suivants :
 - **Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 589 652,31 €**
 - **Dépenses et recettes d'investissement : 2 429 646,52 €**

5. Prise de la compétence « organisation de la mobilité » par la CCRM

Rapporteur : le Maire, Christoph KNOBLOCH

Par délibération en date du 17 février 2021, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim – CCRM - a pris la compétence "Organisation de la mobilité". Ainsi, la CCRM pourra construire un projet de territoire en maîtrisant l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité en lien avec les autres politiques locales, environnementales, sociales et économiques.

Pour que cette compétence puisse être effective, la CCRM invite chaque commune membre à délibérer en conseil municipal dans un délai de 3 mois à compter du 18 février 2021. À défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Pour mémoire, la loi LOM du 24 décembre 2019 est une évolution de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) votée en 1982. Cette loi a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale. En effet, de vastes territoires se trouvaient dépourvus d'un acteur public exerçant cette compétence localement pour proposer une offre de service de mobilité alternatif à l'usage individuel de la voiture.

Aujourd'hui, les communautés de communes sont encouragées par la loi LOM à prendre cette compétence avant le 31 mars 2021.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;
Vu la délibération n°2021-015 du 17/02/2021 de la CCRM.

Considérant que les communes membres de la CCRM sont invitées à se prononcer sur cette prise de compétence ;
Considérant que la CCRM pourra construire un projet de territoire en maîtrisant l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité ;

Considérant que la Région Grand Est continuera à assurer l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

APPROUVE le transfert de la compétence "Organisation de la mobilité" à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

6. Adhésion au groupement de commande de la CCRM relatif à la réalisation de diverses opérations de maintenances

Rapporteur : le Maire, Christoph KNOBLOCH

Dans le cadre de l'entretien de leur patrimoine, les communes sont amenées à réaliser de façon périodique des opérations de maintenances diverses. Après réflexions et dans une démarche de mutualisation des moyens, il est apparu pertinent de constituer un groupement de commandes relatif à ces opérations de maintenances. Le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement en ce sens le 17 février dernier.

Il est précisé que le groupement de commandes n'aura pas pour vocation à traiter, ni les vérifications obligatoires, ni les réparations en cas de panne. Il s'agira exclusivement des opérations de maintenances périodiques.

Ce groupement aura vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La future consultation comportera 21 lots détaillés comme suit :

Lot n°1	Adoucisseurs	Lot n°12	Cuisines : Gaz ou électrique
Lot n°2	Aires de jeux / Equipements sportifs	Lot n°13	Défibrillateurs automatiques externes (DAE) / Défibrillateurs semi-automatiques externes (DSAE)
Lot n°3	Alarmes incendie / Alarmes intrusion / Exutoires de fumée et désenfumage	Lot n°14	Extincteurs / RIA / Sprinkler
Lot n°4	Ascenseurs / EPMR	Lot n°15	Hottes dans les cuisines
Lot n°5	Blocs de secours (BAES)	Lot n°16	Paratonnerres / soit amorceurs ou Cages de faraday
Lot n°6	Chapiteaux / Tentes / Tonnelles	Lot n°17	Pompes à chaleur / Clim / Groupes froid / Chambres froide
Lot n°7	Chaufferies	Lot n°18	Pompes de relevage
Lot n°8	Chronomètres	Lot n°19	Portes sectionnelles automatiques et semi automatiques / portillons, portails battants ou coulissants / barrières manuelle ou semi-auto / barrières piste TULLA / rideaux métalliques ...
Lot n°9	Compresseurs à air	Lot n°20	Systèmes d'horloge / Systèmes campanaires (cloche)
Lot n°10	Conduits de fumée	Lot n°21	Toitures / Terrasses
Lot n°11	Conduits de ventilation / VMC / CTA		

Il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et qu'elle soit à ce titre notamment chargée :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre pour le compte des membres du groupement ;

De même chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :

- D'émettre les bons de commande en fonction de ses besoins ;
- De vérifier la bonne exécution des prestations ;
- De payer les prestations réalisées.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offre du groupement sera, comme le prévoit l'article L.1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission du coordonnateur.

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;

Vu les articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique relatifs aux appels d'offres ;

Vu les articles L2125-1, R.2162-2 et R.2162-13 et suivants relatifs aux accords-cadres exécutés par l'émission de bons de commandes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1414-3 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE la Commune à adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de diverses opérations de maintenances alloti comme suit :**

Lot n°1	Adoucisseurs	Lot n°11	Conduits de ventilation / VMC / CTA
Lot n°2	Aires de jeux / Equipements sportifs	Lot n°13	Défibrillateurs automatiques externes (DAE) / Défibrillateurs semi-automatiques externes (DSAE)
Lot n°3	Alarmes incendie / Alarmes intrusion / Exutoires de fumée et désenfumage	Lot n°14	Extincteurs / RIA / Sprinkler
Lot n°5	Blocs de secours (BAES)	Lot n°15	Hottes dans les cuisines
Lot n°6	Chapiteaux / Tentes / Tonnelles	Lot n°17	Pompes à chaleur / Clim / Groupes froid / Chambres froide
Lot n°7	Chaufferies	Lot n°19	Portes sectionnelles automatiques et semi automatiques / portillons, portails battants ou coulissants / barrières manuelle ou semi-auto / barrières piste TULLA / rideaux métalliques ...
Lot n°9	Compresseurs à air	Lot n°20	Systèmes d'horloge / Systèmes campanaires (cloche)
Lot n°10	Conduits de fumée	Lot n°21	Toitures / Terrasses

- **ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération ;**
- **ACCEPTE que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;**
- **AUTORISE le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.**

7. Association foncière de remembrement - Désignation des membres du Bureau

Rapporteur : le Maire, Christoph KNOBLOCH

Conformément aux statuts de l'association, il s'agit de procéder à une nomination des membres du bureau de l'Association Foncière ainsi que de leurs suppléants (3 titulaires + 2 suppléants).

Les personnes nommées doivent être propriétaires de fonds dans le périmètre de remembrement.

M. le Maire est un membre de droit.

M. le Maire propose les membres titulaires suivants. Les membres suppléants n'étant pas encore connus, ils seront désignés lors d'un prochain conseil municipal.

Délégués de la Commune		Pour information : Délégués de la Chambre d'agriculture	
Délégués titulaires	Délégués suppléants	Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. HATSCH Jacky		M. ROHMER Jean-Pierre	M. STIRMEL Alexandre
M. STEIBLI Jean-Claude		M. STEHLE Denis	Mme SCHWAB Edith
M. STIRMEL Jean-Michel		M. KIENY Mathieu	

Adopté A L'UNANIMITE.

8. Décisions du Maire

- **Souscription à un forfait « fibre » pour la Mairie**
Orange – 252.51 € HT/mois - Téléphone + internet
(345 € HT/mois précédemment)
- **Relevé topographique rue des Roses et rue du Cimetière**
Schaller-Roth-Simler – 1 240 € HT
- **Adhésion à la fondation du patrimoine – 160 € pour 2021**

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance prend fin à 21h40.